

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1436

Artikel: Retraite : les grandes négligées

Autor: Dussault, Anne-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281642>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Retraite

Les grandes négligées

Dans le cadre de l'année des personnes âgées, Pro Senectute Suisse conviait en Valais des spécialistes de la question à un colloque dont le but était d'analyser la situation des femmes à l'âge de la retraite.

Andrée-Marie Dussault



Ph. J.-Ph. Dubatte

Vendredi 1^{er} octobre – journée officielle de l'Année internationale des personnes âgées – se tenait à Martigny le colloque organisé par Pro Senectute Suisse sur le thème «Y a-t-il une retraite pour les femmes?». Une vingtaine d'expert-e-s de Suisse et d'Europe étaient invité-e-s à

discuter d'un problème trop souvent occulté : la situation des femmes dans la vie privée et professionnelle vers l'âge de la retraite et en particulier, la place qui est la leur dans les assu-

rances sociales.

Lors de la discussion d'ouverture animée par Xavier Gaullier, sociologue au CNRS à Paris, les participant-e-s ont eu le plaisir d'écouter Ruth Dreifuss faire part de ses analyses sur le sujet. Elle s'est ensuite prêtée, avec tact, au jeu de questions-réponses en répondant aux questions, pointues, entre autres sur le pourquoi de l'urgence de la 11^e révision de l'AVS, de Béatrice Desplands, juriste et professeure de droit social et de Maryvonne Gognalons-Nicolet, psychosociologue aux Hôpitaux universitaires de Genève. Pour clore cette première séance, la photographe Monique Jacot, qui exposait récemment au Musée de l'Élysée à Lausanne «*L'usine au féminin*», a présenté ses photographies à l'auditoire.

L'après-midi, pendant que se déroulait une table ronde présidée par la Déléguée au Service de la promotion de l'égalité à Genève, Marianne Frischknecht, portant sur la place des femmes dans le système des trois piliers (AVS, LPP, épargne individuelle), des ateliers avaient lieu, traitant notamment de la santé, de la paupérisation des femmes et des immigrées à l'âge de la retraite.

Assurances sociales : sexuées?

Au cœur des discussions de la journée : le système de sécurité sociale et son financement. En Suisse, celui-ci est principalement assuré par des prélèvements sur les salaires. Or, la base de calcul strictement salariale des cotisations sociales entraîne nécessairement une discrimination envers les femmes puisqu'elles travaillent moins et sont moins rémunérées. À l'origine, le financement des prestations des assurances sociales a été constitué sur le modèle du travailleur à temps plein – en l'occurrence le standard masculin – correspondant au profil de la majorité des travailleurs. Or, l'avènement des femmes sur le marché de l'emploi, lequel se caractérise par des formes de travail dites «atypiques» – travail à temps partiel, sur appel, très flexible, etc. – s'est traduit pour elles par un accès limité à l'assurance chômage et au 2^e pilier. Cet état de fait pose de nouveaux et sérieux problèmes pour les systèmes de protection sociale.

Cet colloque, de haut niveau, a été riche en échanges et a posé rigoureusement une question importante : en quoi consiste la période de la prétendue retraite pour les femmes? Effectivement, cette période se décline autrement pour les femmes que pour les hommes, et elle se conjugue trop souvent avec pauvreté. En plus du cumul des discriminations liées à leur sexe, elles bénéficient trop rarement de la retraite et de ses avantages pécuniaires.



UNIVERSITÉ
DE NEUCHÂTEL



FACULTÉ DE DROIT ET
DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE EN DROIT PRIVÉ

est mis au concours.

Le candidat ou la candidate devra assumer un enseignement de 8 heures hebdomadaires. Les enseignements mis au concours comprennent 6 heures de droit des successions et de droits réels (cours et séminaire) et 2 heures d'éléments de droit pour économistes.

Traitement : légal
Obligations : légales
Entrée en fonctions : 1^{er} octobre 2000
Titre exigé : doctorat en droit
ou titre jugé équivalent

Les demandes de renseignements peuvent être adressées à M. Pierre Wessner, Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, Avenue du 1^{er} Mars 26, 2000 Neuchâtel. Tél. 032/718 12 65.

Les candidatures doivent être présentées avec *curriculum vitae* et liste des publications et des projets de recherches en cours au Département de l'Instruction publique et des affaires culturelles, Château, 2001 Neuchâtel, Suisse, jusqu'au 31 décembre 1999.